

## Se connecter à son espace électeur pour les élections professionnelles 2014

Dès que votre compte électeur sera activé, vous pourrez y accéder directement en cliquant sur ce lien :

[portail élections pro 2014](#)

Vous pouvez vous connecter depuis un ordinateur de votre école (ou du collège de secteur), ou depuis votre ordinateur personnel.

S'il s'agit de votre ordi perso et si votre navigateur vous propose de retenir le mot de passe, acceptez, cela vous simplifiera la tâche.

Ce mot de passe n'est pas l'identifiant que l'on vous remettra dans votre école (ou que vous recevrez à votre domicile, si vous êtes en congé maternité, en congé de maladie, ou si vous êtes titulaire mobile).

ACCÉDER CRÉER MON COMPTE

Vous êtes déjà enregistré : saisissez votre adresse de messagerie et votre mot de passe électeur.

Adresse de messagerie professionnelle  
Prenom.Nom@ac-toulouse.fr

Mot de passe électeur  
mon mot de passe

[Mot de passe oublié?](#) ENTRER

Retrouvez les scrutins auxquels vous êtes appelé(e)s à participer.

Connectez-vous à l'application de vote du 27 novembre 10h au 4 décembre 17h, heure de Paris.

Consultez les résultats à partir du 5 décembre.

1

cliquer

**En attendant l'ouverture du scrutin  
(du 27 novembre au 4 décembre)  
vous pouvez :**

1 | Mon profil

[Consulter mon profil](#)  
[Demander une mise à jour de mon profil](#)

JUSQU'AU 14 NOVEMBRE

2 | Mes scrutins

[Consulter les scrutins auxquels je suis appelé\(e\) à participer](#)

Pour chacun de vos scrutins, vous pourrez consulter :

- dès le 15 octobre, les listes électorales,
- dès le 28 octobre, la liste des organisations syndicales candidates, leurs professions de foi et leurs candidats.

? Vous avez besoin d'aide ?

- vérifier votre profil  
- modifier votre profil  
(jusqu'au 14 novembre  
seulement)

- vérifier que tous les  
scrutins qui vous  
concernent sont bien  
mentionnés  
- vérifier que vous êtes  
bien inscrit-e sur la liste  
électorale de chaque  
scrutin

**attention :**

si vous demandez une modification, ou si vous contestez une information, le traitement de vos demandes peut prendre jusqu'à 8 jours (voire plus ...) .  
n'attendez donc pas le dernier moment pour vérifier, sous peine de ne pas pouvoir voter ...